

Le 07/12/2021  
Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs

Les Conseillers Municipaux

Mesdames, Messieurs,

Je vous invite à assister à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui se tiendra le :

**Mardi 14 décembre 2021 à 20h30**  
**A la Salle des Fêtes\***

**Ordre du jour :**

- Démission de Marie-Laure PROTEAU et installation d'un nouveau conseiller municipal
- Demande de subventions DETR et/ou DSIL
- Convention cadre pour la réalisation d'une étude de sols par la communauté de communes au profit de la commune
- Renouvellement de la convention d'adhésion au conseil en économie partagé
- Délibération relative au temps de travail des agents - passage aux 1 607h
- Contribution de la commune au SDIS
- Tarifs du camping
- Subvention coopératives scolaires Renardière et Châtaigniers
- Ouverture d'un accueil périscolaire du soir sur le site de l'école du sacré Cœur
- Convention de mise à disposition des locaux dédiés à l'accueil périscolaire à l'école du Sacré Cœur
- Décision Modificative Budget
- Cession d'une partie de la parcelle AE238 à Mr Coulon
- Acquisition une partie d'un terrain AE36
- Convention utilisation du parc des sports par les sapeurs-pompiers
- Renouvellement de la convention de mise à disposition du Merlo à la Cdc
- Dispositif « Les Sentinelles de la forêt »
- Convention de mise à disposition gratuite de locaux avec les Restaurants du Coeur
- Acomptes subventions Récréajeux, Entente sportive, FC La Suze,
- Remboursement école de danse
- Dérogation au repos dominical
- Question et informations diverses

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de mes salutations distinguées.

\*Pour information, Le Conseil constitutionnel a validé la loi Vigilance sanitaire qui a été publiée jeudi 11 novembre 2021.

Cette loi instaure de nouveau les règles dérogatoires qui avaient été abrogées le 30 septembre dernier concernant le fonctionnement des assemblées.

Aussi, à compter de maintenant et jusqu'au 31 juillet 2022 :

Le quorum permettant à une assemblée de se tenir repasse de la moitié à un tiers, et les élus peuvent à nouveau être porteurs de deux pouvoirs au lieu d'un.

N'oubliez pas votre masque et votre stylo.

**LE MAIRE**  
**Emmanuel D'AILLIERES**



MAIRIE : 16, Grande Rue - CS 60021 - 72210 **LA SUZE-sur-SARTHE**

☎ 02 43 77 30 49 - Fax 02 43 77 28 77

Courriel : [contact@lasuze.fr](mailto:contact@lasuze.fr) - Internet : [www.lasuze.fr](http://www.lasuze.fr)